



Appel à Propositions

**Sélection de Consultants pour
l'évaluation finale du programme**

**« Café Lumière – vers
l'autonomisation de filières locales
d'accès à l'énergie hors-réseau –
Bénin, Madagascar, Togo »**



Lettre d'invitation

Bagnolet, le 16/09/2026

Madame/Monsieur

1. Electriciens sans frontières (ci-après nommé « le Client ») a obtenu les financements (ci-après dénommé « les fonds ») de l'Agence française de Développement (ci-après dénommée « l'AFD ») – dispositif NIONG, de Total Energies, du SDE 22 et d'autres en vue de financer le coût du programme **Café Lumière– vers l'autonomisation de filières locales d'accès à l'énergie hors-réseau – Bénin, Madagascar, Togo**, et se propose d'utiliser une partie des fonds au titre de cette Demande de Propositions.

2. Electriciens sans frontières sollicite maintenant des propositions par consultation ouverte en vue de la fourniture des Services de consultants ci-après : **évaluation externe finale du programme Café Lumière**. Pour de plus amples renseignements sur les Services, veuillez consulter les Termes de Référence (TDR) ci-après.

3. Un ou plusieurs Consultant(s), dénommé(s) « Consultant » dans les TDR sera/seront choisi(s) selon la méthode de sélection basée sur la qualité (notamment les qualifications du/des Consultant.s). L'expérience du/des candidat(s) sur les points mentionnés dans les termes de référence ainsi que le contenu de la proposition financière seront des critères déterminants pour la sélection.

4. La présente Demande de Propositions comprend les documents suivants :

La présente Lettre d'invitation ;

Le modèle de lettre de soumission de la Proposition ;

Le modèle de Proposition technique ;

Le modèle de Proposition financière ;

Les Termes de référence ;

5. Nous vous prions de nous confirmer la bonne réception de cette sollicitation dès réception et de nous indiquer dès que possible si vous souhaitez soumettre votre proposition.

6. Votre Proposition, constituée de votre Lettre de soumission de la Proposition, de votre Proposition technique (incluant le/les curriculum vitae (CV)), de votre Proposition financière TTC et de la Déclaration d'Intégrité dûment signée, doit parvenir aux adresses : serena.bares@electriciens-sans-frontieres.org et pascal.descamps@electriciens-sans-frontieres.org au plus tard le **16 octobre 2026**. Si besoin, des éclaircissements peuvent être obtenus en formalisant vos questions aux mêmes adresses jusqu'au **30 septembre 2026**.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Lettre de soumission de la Proposition (modèle à remplir)

[Lieu, date]

À : [Nom et adresse du Client]

Madame/Monsieur,

Je soussigné(e), ai l'honneur de vous proposer de réaliser les Services de *[insérer le titre des Services]*, à titre de Consultant, conformément à votre Demande de Propositions en date du *[date]* et à ma Proposition technique ci-jointe.

Le montant de ma Proposition financière s'élève à *[insérer le montant en lettres et en chiffres]*.
Ce montant est TTC (inclut tous impôts, droits et taxes).

Je reconnais que vous n'êtes tenu(e) d'accepter aucune des propositions reçues.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Nom du Consultant : _____

Signature du Consultant : _____

Adresse : _____

Proposition technique (modèle à remplir)

Méthodologie et plan de travail proposés pour accomplir les Services

Il est suggéré de présenter la Proposition technique (5 pages maximum, y compris les tableaux et graphiques) comme suit :

a) Méthodologie. Spécifiez la manière dont vous comprenez les objectifs des Services, la méthodologie pour exécuter les activités et obtenir les résultats attendus et le détail de ceux-ci. Vous devrez mettre en relief les problèmes à résoudre et leurs conséquences, et la méthodologie que vous envisagez pour les résoudre.

b) Plan de travail. Spécifiez la nature et la durée des activités que comprennent les Services, le séquençage et les articulations, les jalons (y compris les approbations intermédiaires du Client) et les dates de présentation des rapports. Le plan de travail proposé doit démontrer que les Termes de référence ont été compris et peuvent être traduits en un plan de travail réaliste. Une liste des documents finaux, y compris les rapports qui constituent le livrable final doivent être inclus.

Curriculum Vitae (CV) de l'Expert (ou des Experts)

Vous joindrez à votre proposition le ou les CV détaillé(s) et mis à jour.

Proposition financière (modèle à remplir)

	<i>Prix unitaire :</i>	<i>Quantité</i>	<i>Montant total HT <u>et</u> TTC</i>
<i>Rémunération</i>	<i>(honoraire par jour HT et TTC)</i>		
<i>Autres frais :</i> <i>Per diem</i> <i>Transport aérien</i> <i>Hôtel... (liste à préciser)</i>	<i>(préciser si forfait ou remboursable pour chaque item)</i>		

Les conditions de paiement et le contenu de chaque prix sont :

[Précisez, pour chaque frais, les conditions d'éligibilité et le contenu du prix : le montant maximum par nuit d'hôtel si remboursable, la classe de transport aérien ou ferroviaire et son montant maximum si remboursable, inclusion ou non dans le prix du per diem des frais de transport local, des frais de communications, etc. Les déplacements en voiture à Madagascar pourront être pris en charge par Electriciens sans frontières qui dispose d'accords préférentiels.]

Signature du Consultant : _____

Adresse : _____

Termes de référence

Evaluation de l'atteinte des résultats et des enseignements du programme Café Lumière

Table des matières des Termes de référence

Lettre d'invitation.....	2
Lettre de soumission de la Proposition (modèle à remplir)	3
Proposition technique (modèle à remplir).....	4
Méthodologie et plan de travail proposés pour accomplir les Services	4
Curriculum Vitae (CV) de l'Expert (ou des Experts)	4
Proposition financière (modèle à remplir)	5
I. Action à évaluer et acteurs impliqués	7
I.1. Présentation synthétique de l'action à évaluer.....	7
I.2. Présentation succincte de l'ONG Electriciens sans frontières	10
I.3. Organisation du projet.....	10
I.4. Objectifs de l'évaluation	11
I.5. Principales sources d'information.....	14
I.6. Délimitation temporelle de l'action à évaluer.....	14
I.7. Méthodologie attendue.....	14
I.8. Moyens.....	18
II. Calendrier de la consultation	19
III. Traitement des candidatures	19
III.1. Modalités d'évaluation des candidatures	19
III.2. Dossier de candidature	19
III.3. Modalités de communication.....	19
Annexes 1-3	

I. Action à évaluer et acteurs impliqués

I.1. Présentation synthétique de l'action à évaluer

Ce chapitre est une description générale du programme, pour plus d'informations vous pouvez consulter la page dédiée au projet suivante : <https://electriciens-sans-frontieres.org/cafe-lumiere/>

Entité : Electriciens sans frontières

Objet : Evaluation finale du Programme « Café Lumière – vers l'autonomisation de filières locales d'accès à l'énergie hors-réseau – Bénin, Madagascar, Togo »

Période à évaluer : 1er mars 2022 – 31 août 2026

Date limite de dépôts des offres : 16 octobre 2026

Date estimée de démarrage : 02 novembre 2026

Lieux de l'évaluation : Bénin, Madagascar, Togo

Le tableau suivant décrit le projet financé par l'AFD :

Période de réalisation prévue	1er mars 2022 – 31 août 2026
Budget total contractuel	3,5 M €
Objectifs de l'action	L'objectif global du programme est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales isolées durablement du réseau électrique au Bénin, à Madagascar et au Togo grâce à un accès pérenne aux services électriques modernes, permis par une énergie renouvelable. L'objectif spécifique n°1 est d'accompagner la structuration de filières locales en capacité de déployer de manière autonome la solution Café Lumière : des acteurs publics aux acteurs privés et de la société civile. L'objectif spécifique n°2 est de fournir à 22 villages ruraux (12 villages où un nouveau Café Lumière sera déployé : 2 au Bénin, 4 à Madagascar et 6 au Togo ; et 10 villages bénéficiant d'activités d'accompagnement : 4 au Bénin et 6 à Madagascar) un accès universel à des services énergétiques modernes et durables

	permettant la création et l'essor d'activités économiques viables et l'amélioration des conditions de vie des populations grâce aux services domestiques et à l'électrification des services collectifs.
Bénéficiaires	Bénéficiaires direct-es : les populations des 22 villages ruraux, les filières locales d'accès à l'énergie hors réseau qui émergeront grâce au programme (société civile, privé, public) : environ 110 000 personnes. Bénéficiaires indirect-es : les acteurs impactés par la diffusion de la solution (ministères de l'Énergie à l'international, grandes institutions du secteur, etc.), les villages ruraux voisins qui bénéficient d'externalités positives : environ 235 000 personnes.
Résultats attendus	Résultat 1 : Les filières locales (composées des acteurs publics (communes, agences d'électrification rurale, ministères), opérateurs privés, des ressources humaines formées, des acteurs de la société civile) ont émergé et sont en capacité de porter la solution Café Lumière de manière autonome. Résultat 2 : Café Lumière est éprouvé et diffusé au niveau national et international comme solution viable d'électrification hors-réseau intégrant la couverture des services collectifs (santé, éducation, éclairage public). Résultat 3 : 22 villages ont développé des écosystèmes autonomes favorisant un développement socio-économique durable à travers l'accès à l'électricité renouvelable, la sensibilisation à l'efficacité énergétique et à la bonne gestion environnementale. Résultat 4 : Un tissu économique local s'est développé ou s'est renforcé notamment pour les femmes et les jeunes autour de la solution Café Lumière.
	A1.1 : Renforcer les capacités des OSC partenaires sur la compréhension et l'appropriation de la solution Café Lumière (concerne les 22 villages) A1.2 : Co-construction avec les acteurs publics et transfert des outils qui leur permettent d'être en mesure de répliquer la solution (« kits

Activités	de réplication ») (concerne les 22 villages) A1.3 : Accompagnement des délégataires dans la gestion de leur nouvelle activité au niveau technique et financier (concerne les 12 nouveaux villages) A1.4 : Diffusion des bonnes pratiques de gestion des énergies renouvelables notamment en termes d'efficacité énergétique et de risques électriques (concerne les 12 nouveaux villages et les 4 premiers au Bénin) A1.5 : Réalisation de « chantiers écoles » avec des jeunes issus de formations du secteur de l'énergie A1.6 : Mise en place d'outils de monitoring à distance par les délégataires (concerne les 22 villages) A2.1 : Mise en place d'un dispositif supranational de suivi-évaluation et de benchmarking entre les 3 pays et les localités A2.2 : Assurer la diffusion des acquis du programme au sein des instances en capacité de la promouvoir au niveau mondial (IEA, Club-ER, SE4All, Alliance Solaire Internationale, etc.) A3.1 : Sélection des localités (concerne les 12 nouveaux villages) A3.2 : Définition de la demande et des besoins prioritaires (enquêtes terrain) (concerne les 12 nouveaux villages) A3.3 : Dimensionnement de l'offre d'énergie à fournir et modélisation économique (concerne les 12 nouveaux villages) A3.4 : Sélection des entreprises locales en charge de la délégation et de l'équipement des sites d'installations de production hybride et des boutiques Cafés Lumière (concerne les 12 nouveaux villages) A4.1 : Analyse des conditions de viabilité des activités économiques qui peuvent se développer grâce à l'électricité (concerne les 12 nouveaux villages) A4.2 : Renforcement des capacités des acteurs productifs pour favoriser le développement économique (concerne les 22 villages) A4.3 : Facilitation de l'accès aux services des IMF (concerne les 4 villages en cours de déploiement au Bénin)
------------------	--



I.2. Présentation succincte de l'ONG Electriciens sans frontières

Electriciens sans frontières mène depuis 1986 des projets d'accès à l'électricité et à l'eau au service des populations les plus démunies avec pour objectif d'améliorer leurs conditions de vie en faisant de l'accès à l'énergie un levier de développement humain et économique. L'association se caractérise par l'implication de 1 200 bénévoles réparti.e.s au sein de 14 délégations régionales sur le territoire français, qui mettent en œuvre les projets de l'association, depuis la réponse aux sollicitations d'associations locales jusqu'aux missions de réalisation sur le terrain. Ils et elles mettent leur temps et leurs compétences au service des actions de l'ONG et participent également à la gouvernance de celle-ci.

Le programme à évaluer s'inscrit dans la continuité de la démarche portée par Electriciens sans frontières à travers plusieurs de ses projets en cours d'exécution ou de finalisation et en particulier 3 projets co-financés par l'AFD : « Café Lumière Madagascar » (2016), « SISAM » (2017) et « VSDD » (2018, « VSDD 2 » (2022), « SISAM II » (2023), « PHENIX T1 » (2024) et « SOLIDE T1 » (2025). Ils constituent, chacun dans leurs thématiques, des projets pilotes issus de la capitalisation de projets d'accès à l'énergie et à l'eau en milieu rural et notamment dans les 3 pays, à visée répliquable et intégrés par les acteurs locaux. La solution Café Lumière en particulier, objet du présent programme, est le fruit de 30 ans de réflexion autour d'un modèle d'électrification rurale associant couverture des services collectifs et développement économique. Créée et développée par Electriciens sans frontières elle propose une électrification rurale propre, innovante, autonome, durable et à moindre coût contribuant à l'amélioration des conditions de vie et du développement économique des communautés rurales.

D'avantage d'informations sur Electriciens sans frontières sont disponibles le site internet de l'ONG : <https://electriciens-sans-frontieres.org/>

I.3. Organisation du projet

Electriciens sans frontières (équipe projet constituée de bénévoles et de salariés du siège) est le promoteur du programme et le maître d'ouvrage. Il assure la coordination générale et la responsabilité technique des opérations liées à la construction et à l'électrification des différentes installations Café Lumière.

Principaux acteurs privés impliqués :

- Des associations partenaires locales et expertes en développement communautaire et entrepreneurial, en agroécologie, en efficacité énergétique, en microfinance, et en genre ;
- Des entreprises délégataires, assurant la gestion et la maintenance des installations Café Lumière ainsi que la fourniture de services énergétiques. Elles permettent également le développement commercial et technique des services productifs développés dans le cadre du projet ;
- Une consultante en charge de la capitalisation du programme, de structurer le cadre méthodologique pour le renforcement de capacités des AGR et d'appuyer l'association spécialiste du genre et de la jeunesse ;
- Des entreprises locales en charge de la construction des installations Café Lumière ;
- Les entreprises locales et artisans utilisant les services énergétiques de l'installation Café Lumière.



Les principaux acteurs publics impliqués sont :

- Les Ministères de l'Énergie avec qui Electriciens sans frontières peut conventionner ;
- Les Agences d'Électrification Rurale participant à la définition de la stratégie d'intervention sur tout ce qui concerne le modèle de gestion, la sélection du délégataire et la réception des installations ;
- Les Autorités de Régulation de l'Électricité, validant les contrats de délégation et les tarifs des services proposés, et participent également aux opérations de réception des équipements et de mise en route des systèmes ;
- Les Communes des zones d'intervention qui opèrent dans le processus d'identification des besoins en services énergétiques sur leur territoire et d'évaluation du marché pour ces services ;

Autres acteurs :

- Les Structures Collectives de Gestion Mixte des Cafés Lumière sont constituées dans les localités en regroupant les représentants de la société civile (villageois, autoentrepreneur(se)s, comité de gestion existants, etc.) sous la supervision des OSC locales partenaires jusqu'à leur autonomisation. Elles sont garantes de la gouvernance locale des Cafés Lumière.
- La Fondation pour les Etudes et Recherches sur le Développement International (FERDI) effectue, en collaboration avec Electriciens sans frontières, une étude fondée sur l'approche randomisée pour estimer l'impact de Café Lumière sur les conditions de vie des ménages (santé, revenus, éducation, etc.).

Le pilotage général du programme est assuré par Electriciens sans frontières au travers :

- *Des missions de suivi et d'évaluation conjointes avec les partenaires* : elles permettent de rencontrer les bénéficiaires, les autorités et les entreprises, d'encadrer certains travaux, notamment ceux impliquant des chantiers-écoles avec des élèves, de réceptionner les ouvrages réalisés (vérification de la conformité des réalisations avec le cahier des charges) et de les transférer aux autorités.

- *Un même comité de pilotage pour les 3 pays (COPIL)* : qui est l'organe de gestion et de prise de décision. Il regroupe les référents des OSC partenaires et Electriciens sans frontières. Ce Comité se réunit à minima une fois par mois.

- *Des réunions bilatérales* : réunion mensuelle avec chaque OSC pour entrer plus précisément dans les sujets, activités et blocages éventuels.

Toutes les informations et décisions prises lors des missions et réunions font l'objet de comptes-rendus, rapports et sont intégrées au tableau de suivi global du programme.

I.4. Objectifs de l'évaluation

L'objet est d'évaluer l'atteinte **des objectifs de la solution Café Lumière, en vue de sa pérennisation** :

1. Accès minimal à un service électrique pérenne pour tous les membres d'une communauté rurale, quels que soient leur statut, leur fonction ou leur rôle dans la communauté et en tenant compte de leurs moyens financiers.
2. Les acteurs locaux sont à terme en capacité d'assurer la gestion et d'entretenir de manière pérenne ce service, après un transfert de compétence réussi et à la suite d'une bonne intégration réglementaire.

L'évaluation visera ainsi à :



- Emettre un avis sur l'atteinte de ces ambitions dans le cadre du programme (enjeux d'efficacité et redevabilité) et identifier les principaux enseignements (difficultés, forces, faiblesses) des actions menées par Electriciens sans frontières et les principales parties prenantes ;
- Formuler des recommandations pour maximiser les chances de réussite de pérennisation et d'une nouvelle réplique de la solution Café Lumière.
- Réaliser un bilan comparatif (du prévisionnel et du réalisé) de la mise en œuvre du cadre logique initial prévu dans le cadre du dossier NIONG initial présenté auprès de l'AFD et des évolutions accordées par Avis de non-objection (ANO) ;
- Effectuer une revue critique du processus d'enquêtes socio-économiques et de l'intégration du genre et de la jeunesse, mis en œuvre avant et pendant le déploiement du programme ;

A partir des constats et des informations disponibles, il est également attendu une évaluation de la performance du programme conformément aux critères d'évaluation standards de l'OCDE-CAD : pertinence, cohérence efficacité, efficience, durabilité/pérennité, impact.

Pertinence :

- Dans quelle mesure le programme s'aligne-t-il avec les politiques nationales et locales (énergie, développement rural, emploi, inclusion économique) ?
- Dans quelle mesure le programme correspond aux priorités et besoins des communautés dans le contexte social, politique et économique qui est le leur ?
- Les critères et modalités de sélection des AGRs ont-ils permis de cibler effectivement les profils vulnérables visés ?
- Le modèle économique est-il adapté aux capacités financières et organisationnelles des usagers et viable pour les délégataires ? Est-il rentable sur le long-terme pour les opérateurs privés au vu du taux de remboursement réel des bénéficiaires, sans l'aide de subvention extérieures telles que celles prévues par le programme (pour les aspects suivants : maintenance/entretien, extension, remplacement des équipements type batteries) ?

Cohérence :

- Le programme est-il aligné sur les politiques locales et nationales ?
- Dans quelle mesure les activités du programme ont-elles été menées en complémentarité avec d'autres interventions menées sur le territoire dans les domaines ciblés ?

Efficacité :

- Dans quelle mesure les objectifs et résultats attendus ont-ils été atteints, en quantité et en qualité ?
- Le niveau de coordination entre les différents acteurs a-t-il été satisfaisant pour le bon développement du programme ?
- Les formations, renforcements de capacités, services techniques / externes et matériels prévus pour les bénéficiaires sont-ils suffisants et adéquats pour atteindre les objectifs du programme ?



- Quels sont les facteurs qui ont influencé positivement ou négativement la réalisation des objectifs ?
- Des effets positifs ou négatifs non prévus ont-ils été observés ?
- Les associations locales ont-elles assuré efficacement leur mission (sélection des villages, explication, formation) ? Electriciens sans frontières a-t-il su jouer le rôle d'appui dans le développement de leurs compétences techniques pour garantir la performance des installations ?

Efficienne :

- Le rapport entre les ressources mobilisées (humaines, financières, techniques) et les résultats obtenus est-il satisfaisant ?
- Les groupes cibles visés par le programme sont-ils les bénéficiaires réels du programme ? Des barrières spécifiques ont-elles limité leur pleine participation ?
- Le dispositif de suivi-évaluation permet-il de mesurer les effets socio-économiques du programme et de manière fiable ? Dans quelle mesure peut-il être amélioré ?

Durabilité/pérennité

- Des actions pour assurer la durabilité technique, économique et institutionnelle des effets du projet ont été amorcées, quels ajustements prioritaires seraient nécessaires pour renforcer cet axe, notamment dans l'accompagnement des acteurs associatifs et entreprises ?
- Le programme est-il institutionnellement ancré (collectivités, services techniques, organisations professionnelles) ?
- L'appui aux organisations et entreprises locales est-il suffisant pour que les Café Lumières continuent d'être fonctionnels après la fin du programme ? Si non, quelles seraient les ajustements à réaliser pour l'être ?

Impact :

- Quels changements durables le programme a-t-il générés sur les plans économique, social et environnemental ?
- Quels sont les effets directs du programme sur les revenus, la productivité et les conditions de vies des bénéficiaires ?
- Dans quelle mesure l'intervention a-t-elle contribué à réduire les inégalités (genre, âge) ?
- Dans quelle mesure les effets immédiats du programme ouvrent-ils des perspectives d'amélioration durable de la situation économique au niveau local ?
- Quels effets environnementaux sont observés ?

I.5. Principales sources d'information

Les principales sources d'informations suivantes seront mises à la disposition du Consultant :

Ressources bibliographiques

- Conventions du programme, dont convention Electriciens sans frontières-AFD et courriers ayant fait l'objet d'ANO.
- Rapports annuels d'exécution intermédiaire, narratifs et financiers, à destination de l'AFD.
- Tableau de bord des indicateurs de la convention AFD (mis à jour par Electriciens sans frontières).
- Conventions/contrats signées avec les principales parties prenantes du projet (institutions, entreprises, associations, etc.).
- Comptes rendus des réunions clés du projet.
- Eléments d'enquêtes (focus Group, étude FERDI).
- Publications sur la page dédiée au programme : <https://www.electriciens-sans-frontieres.org/les-grands-projets/cafe-lumiere/>

D'autres documents jugés nécessaires à l'évaluation pourront être communiqués par Electriciens sans frontières sur demande du Consultant (films, photos, etc.).

I.6. Délimitation temporelle de l'action à évaluer

Le Consultant considèrera dans ses analyses les principales activités menées dans le cadre du programme depuis le démarrage et durant la période d'évaluation.

Les analyses et entretiens pourront être menées au fil de l'eau, afin d'atteindre l'échéance fixée pour le livrable final et servir de support aux échanges intermédiaires.

I.7. Méthodologie attendue

Pour l'évaluation

La méthodologie adoptée pour la conduite de la mission d'évaluation sera à l'initiative de l'équipe de consultant.es, en accord avec l'équipe Electriciens sans frontières.

L'évaluation finale se déroulera selon trois phases :

1. Une phase de cadrage et de prise de connaissance des documents constitutifs du programme avec rédaction d'une note de cadrage comprenant les grands axes et le plan prévu du rapport d'évaluation ;
2. Une phase de collecte d'informations et de construction du rapport pendant laquelle le(s) consultant.e(s) prend contact avec les parties prenantes du programme (incluant une mission sur place au Bénin, Madagascar et Togo) ;
3. Une phase d'itération en vue de la production du rapport final qui devra prendre en compte les remarques des parties prenantes et tirer des recommandations finales. Une séance de restitution sera prévue à cet effet.

Par ailleurs, il est attendu que le(s) évaluateur.trice(s) implique l'équipe d'Electriciens sans frontière et les partenaires locaux, un maximum dans l'analyse des résultats et l'élaboration des recommandations, notamment via deux ateliers : 1) lors d'un point intermédiaire pour réagir aux premières analyses et



constats suite à la phase de collecte de données, 2) en phase de finalisation pour participer à la formulation des conclusions et à la co-construction des recommandations.

Le(s)/La consultant.e(s) considèrera dans ses analyses l'ensemble des activités et livrables sur toute la durée du programme.

La communication à toutes les phases de l'évaluation se fera en direct avec la coordinatrice de programme d'Electriciens sans frontières et les personnes ressources de l'association mentionnées lors de la réunion de cadrage.

A. Phase de cadrage

Novembre 2026 :

- Réunion de démarrage avec l'équipe programme ;
- Analyse de l'évolution du contexte d'intervention du programme depuis le démarrage de la phase 1 (contexte économique et politique, contexte du secteur de l'énergie) et mise en lumière d'indicateurs macroéconomiques pertinents et sourcés (indicateurs déjà identifiés) ;
- Analyse de la logique d'intervention du projet et de ses effets court, moyen et longs termes ;
- Des entretiens initiaux pourront être menés si nécessaire (avec les parties prenantes du programme).

A l'issue de cette première étape, le/la/les consultant.e(s) rédigent une note de cadrage, qui sera validée à l'issue d'une réunion de cadrage.

B. Phase de collecte des informations

Novembre-Décembre 2026 :

La deuxième phase portera sur la collecte et l'analyse des données. Cette phase se déroulera dans les 3 pays d'intervention via la mission et à distance. Elle pourra inclure :

- Des questionnaires aux acteurs impliqués directement ou indirectement dans le programme ;
- Des entretiens individuels avec les parties prenantes et les maraicher.es bénéficiaires de pompes solaires ;
- Des focus groupes avec les maraicher.es bénéficiaires incluant les jeunes, ainsi que des focus groupes spécifiques avec les femmes bénéficiant du projet ;
- Une revue documentaire – principales sources d'information : documents projets, comptes-rendus de réunion, rapports narratifs, enquêtes socio-économiques ;
- Des analyses de base de données ;
- Toute autre méthode jugée intéressante et pertinente par le(s) consultant.e(s).

Le(s) consultant.e(s) veillera à ne pas sursolliciter des bénéficiaires, pouvant mener à une fatigue et entraîner des effets négatifs. Une sélection attentive des personnes à interroger est nécessaire en concertation avec les acteurs locaux, et une attention particulière doit être mise sur les temps d'entretiens et les signes potentiels chez des personnes ne voulant pas ou plus se faire interroger.

A l'issue de cette étape, le(s) consultant.e(s) sera en mesure de dégager les grands axes d'analyse de son rapport. Une réunion sera organisée lors de laquelle le(s) consultant.e(s) présente les premiers constats

peu de temps après la fin des entretiens et autres outils de collecte. Il doit aussi faire part à l'équipe projet de l'avancée de son travail et valider avec lui le plan définitif du rapport d'évaluation (plan souhaité en section 5.4) avant d'en entamer la rédaction. Il présentera également les différents critères et formats qu'il compte utiliser (tableaux, schémas, figures ou autres) afin de rendre compte de son analyse.

C. Phase de restitution

Décembre 2026 – janvier 2027 :

- Rendu du rapport provisoire de l'évaluation comprenant l'ensemble des résultats préliminaires et des recommandations pour relecture par l'équipe projet avant l'atelier de restitution ;
- Organisation d'un atelier de restitution interne des premiers résultats ;
- Rédaction du rapport final d'évaluation et d'une synthèse sur la base des éléments complémentaires et remarques faites lors de l'atelier de restitution, réunion de restitution externe (en présence des parties prenantes du projet dont l'AFD (Agences intéressées, staff EGI et MPN/OSC) avec l'ensemble des acteurs associatifs pour une durée minimale de 2h – en ligne) ;

Il est demandé aux consultant.e(s), dans leur offre de service, de commenter les éléments méthodologiques proposés ci-dessus, et de faire des propositions détaillées en ce qui concerne la méthodologie qu'ils ou elles se proposent de mettre en œuvre (étapes de l'appui, acteurs et actrices consulté.e(s), réunions et restitutions, méthodologie et outils de collecte / traitement d'informations, documents produits, articulation avec Electriciens sans frontières). Si une équipe est proposée, les consultant.e(s) proposeront également, dans leur offre de services, la répartition du nombre de jours de travail entre elles et eux aux différentes phases de l'appui, leurs rôles respectifs, et préciseront les modalités de coordination / communication / articulations entre elles et eux pour la réalisation de l'appui.

Livrables et délais attendus

Les livrables devront être soumis par email sous format Word aux destinataires qui seront indiqués au(x) évaluateur.trice(s). Ils devront être rédigés en français.

Phase	Livrables	# pages max.	Contenu
Cadrage	Note de cadrage	10	▪ Rappel du contexte, ▪ Description de l'action, de son historique et parties prenantes, ▪ Reprise de la logique d'intervention du projet et de son évolution entre la phase 1 et la phase 2, ▪ Description des objectifs de l'évaluation, ▪ Matrice d'évaluation, précisant les critères de réussite, indicateurs et

			outils de collecte que le(s) consultant.e.s prévoit de déployer pour apporter des éléments de réponse aux questions évaluatives, ▪ Description de l'approche méthodologique retenue et des outils de collecte utilisés, calendrier actualisé.
1.	Rapport intermédiaire sous forme de Powerpoint (après collecte)	/	▪ Synthèse des actions de collecte menées et limites rencontrées ▪ Un ou plusieurs diaporamas par outil et/ou par constat
2.	Rapport final (provisoire puis définitif)	40	▪ Méthodologie de l'évaluation ▪ Analyse synthétique de la mise en œuvre du programme ▪ Réponses aux questions d'évaluation ▪ Conclusions : synthèse de l'appréciation globale de l'équipe de consultant.es sur les performances du programme à l'aune de l'analyse évaluative ▪ Recommandations co-construites
3.	Synthèse	3-4	▪ Synthèse des actions de collecte menées et limites rencontrées ▪ Un ou plusieurs diaporamas par outils et/ou par constats pour la réunion de restitution externe ▪ Remplir la fiche de synthèse de 2 pages (cf. annexe3) qui sera publiée sur le site internet de l'AFD

Une restitution orale par visio-conférence devra être prévue dans les 30 jours suivant la remise de chaque livrable en présence d'Electriciens sans frontières et pour le rapport final en présence de l'AFD.

Pour chaque livrable, des questions/commentaires pourront être formulées par Electriciens sans frontières et une nouvelle version du livrable tenant compte de ces questions/commentaires devra être transmise par le Consultant au plus tard 10 jours après leur envoi.

La durée totale de la mission doit être réalisée entre le 02 novembre 2026 et terminée avant le 15 janvier 2027 telle que détaillée ci-dessous à titre indicatif :

	sept	oct	nov	dec	jan
Publication de l'offre					
Recrutement du/de(s) la consultant.e(s)					
Réunion de cadrage					



Phase de collecte de données					
Présentation des résultats préliminaires					
Envoi du rapport final					
Réunion de restitution équipe d'Electriciens sans frontières					
Réunion de restitution externe (équipe, partenaires, bailleurs)					

I.8. Moyens

Moyens humains : expertise recherchée

Une seule personne pourrait suffire pour mener l'évaluation dans sa globalité (entretiens et restitution) mais Electriciens sans frontières incite à recourir à un binôme si cela permet de mieux répondre aux besoins.

Principales compétences recherchées pour le ou les consultant.e.s :

- **Une expérience avérée en évaluation de projets financés par des bailleurs institutionnels et notamment l'AFD (Obligatoire).**
- **Une compétence dans le domaine de l'accès aux services énergétiques (Obligatoire).**
- **Une expertise en genre et inclusion.**
- **Une connaissance attestée du contexte socio-économique des pays d'intervention du programme (Bénin, Madagascar, Togo) est souhaitable pour la réalisation de cette étude.**
- Une expérience des enjeux **d'appropriation sociétale d'une innovation technologique**, idéalement en milieu rural africain

En complément des 3 compétences/connaissances citées précédemment, le Consultant devra :

- Maîtriser une méthodologie d'évaluation adaptée aux programmes réalisés auprès de bailleurs institutionnels.
- Maîtriser les méthodes d'analyse de modèles financiers (business plans, mécanismes de paiements, etc.).
- Maîtriser la langue française.

Le Consultant pourra ponctuellement faire appel à des expertises plus approfondies pour traiter une question ; les interventions de ces experts se feront sous une forme et une durée laissée à l'appréciation du Consultant en fonction du plan de réalisation de l'évaluation qu'il proposera.

Moyens financiers

Le budget global maximal envisagé pour cette prestation est de **30 000 € TTC**. Ce montant inclut l'ensemble des frais inhérents aux travaux d'évaluation, en particulier les frais généraux et les déplacements pour le Consultant en France et à l'étranger.

Il est demandé au Consultant de faire dans son offre une proposition budgétaire détaillée HT et TTC, en tenant compte de ces éléments.

Modalités de versement

Les versements seront réalisés selon le calendrier ci-après :



- 30% à la signature du contrat
- 30% après validation du rapport intermédiaire de l'évaluation par Electriciens sans frontières
- 40% après validation du rapport final définitif par Electriciens sans frontières

II. Calendrier de la consultation

Etapes	Dates
Publication des Termes de référence et lancement de la consultation	16 SEPTEMBRE 2026
Fin de la période des questions/réponses	30 SEPTEMBRE 2026
Date de fin de candidature	16 OCTOBRE 2026
Date estimative de communication de la décision de sélection	26 OCTOBRE 2026
Début prévu de la mission	02 NOVEMBRE 2026

III. Traitement des candidatures

III.1. Modalités d'évaluation des candidatures

La sélection du/des consultant(s) se fera sur la base de :

- Une évaluation technique (80% de la pondération) : basée sur le profil du/des consultant(s) (CV, références sur des projets similaires), sa compréhension des besoins du projet (en particulier les éléments spécifiques au contexte) et la méthodologie proposée ;
- Une évaluation financière (20% de la pondération) : basée sur la pertinence du budget proposé (adéquation des dépenses prévues avec l'offre technique et cohérence avec le budget maximal évoqué en section II.5.).

La note totale sera obtenue par l'addition des notes techniques et financières, selon la pondération précisée (méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC)). Le Consultant ayant obtenu la note technique et financière combinée la plus élevée sera invité à négocier un Contrat.

III.2. Dossier de candidature

Le dossier de candidature devra comporter les documents suivants :

- a) Lettre de soumission de la Proposition (modèle à remplir)
- b) Proposition de prestation (**6 pages maximum**, modèle à remplir) :
 - Des références d'expériences similaires déjà effectuées ;
 - Les CV des consultant.e.s ;
 - Les précisions sur la méthodologie de travail préconisée, complétant ou précisant les présents termes de référence ;



- Un chronogramme prévisionnel des tâches pour la réalisation des différentes étapes de la prestation, précisant de manière détaillée des moyens humains et matériels affectés à chacune de ces étapes. Le/la consultant.e indiquera l'organisation qu'il compte mettre en œuvre pour respecter le délai d'exécution de l'étude ainsi que le nombre de réunions d'information/concertation qu'il prévoit ;
- c) Une offre financière comportant les prix détaillés (honoraires, indemnités, per diem, transport, etc...) datée et signée (modèle à remplir en Annexe 3) ;
- d) La Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social, en Annexe, complétée et signée.

III.3. Modalités de communication

Les questions et dossiers de candidature doivent être soumis par courrier électronique aux adresses suivantes : serena.bares@electriciens-sans-frontieres.org et pascal.descamps@electriciens-sans-frontieres.org au plus tard le 16 octobre 2026. Si besoin, des éclaircissements peuvent être obtenus en formalisant vos questions aux mêmes adresses jusqu'au 30 septembre 2026.

ANNEXE 1 : Contrat-type

LE PRÉSENT CONTRAT (« le Contrat ») est conclu le *[insérer la date de début des Services]*, par et entre *Electriciens sans frontières* (« le Client ») ayant son établissement principal à *[insérer l'adresse du Client]*, et *[insérer le nom du Consultant]* (« le Consultant »), résidant à *[insérer l'adresse du Consultant]* ; Téléphone : _____, Courriel : _____

CONTEXTE:

L'Agence Française de Développement, ci-après dénommée « l'AFD », et *Electriciens sans frontières* ont signé un Accord de Financement pour le *Café Lumière– vers l'autonomisation de filières locales d'accès à l'énergie hors-réseau – Bénin, Madagascar, Togo* ci-après dénommé le « Projet ».

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet, le Client a besoin d'un Consultant pour réaliser les Services décrits dans l'Annexe A.

ATTENDU QUE le Client souhaite que le Consultant fournisse les Services visés ci-après, et

ATTENDU QUE le Consultant accepte de fournir lesdits Services,

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES AU PRÉSENT CONTRAT ont convenu ce qui suit :

- 1. Services**
 - (i) Le Consultant fournit les Services et soumet les rapports spécifiés dans l'Annexe A « Termes de Référence et Étendue des Services » qui forme partie intégrante du présent Contrat (« les Services ») ;
 - (ii) Le Consultant mobilise l'expertise et utilisera la méthodologie spécifiées en Annexe B « Proposition Technique du Consultant ».
- 2. Calendrier**

Le Consultant fournit les Services pendant la période commençant le *[insérer date de début]* et s'achevant le *[insérer date d'achèvement]*, ou durant toute autre période dont les parties pourraient ultérieurement convenir par écrit.
- 3. Paiement**
 - A. Montant plafond

Pour les Services fournis conformément à l'Annexe A, le Client paiera au Consultant un montant plafonné à 30 000 € étant entendu que ce Montant plafond comprend la totalité des coûts et des bénéfices du Consultant ainsi que toute obligation fiscale dont il pourrait être redevable.
 - B. Termes de Paiement

Le calendrier et les conditions des paiements sont indiqués dans

l'Annexe C.

Les paiements sont effectués dans les 30 jours suivant la date à laquelle le Consultant a présenté des factures originales en double exemplaire au Coordinateur désigné au paragraphe 4, sur le compte bancaire suivant :

Numéro de compte bancaire : [....]

Titulaire du compte bancaire : [....]

4. Administration du Contrat

A. Coordinateur.

Le Client désigne comme coordinateur *Madame Sérèna Barès* ; le Coordinateur sera responsable de la coordination des Services relevant du Contrat, de la réception et de l'approbation des factures devant donner lieu à un paiement, ainsi que de l'acceptation des livrables au nom du Client.

B. Rapports

Les rapports énumérés à l'Annexe A « Termes de Référence et Étendue des Services » seront présentés dans le cadre des Services et serviront de base aux paiements à effectuer conformément au paragraphe 3.

5. Normes de Performance

Le Consultant s'engage à fournir les Services conformément aux standards d'éthique professionnelle et les plus exigeants.

6. Devoir de Réserve

Pendant la durée du présent Contrat et les deux années suivant son expiration, le Consultant ne divulguera aucune information exclusive ou confidentielle concernant les Services, le présent Contrat, les affaires ou les activités du Client, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de celui-ci.

7. Propriété des Documents et Produits

Tous les rapports, études ou autres produits, sous forme de graphiques, logiciels ou autres, que le Consultant prépare pour le compte du Maître d'Ouvrage au titre du présent Contrat deviennent et demeurent la propriété du Client. Le Consultant peut conserver un exemplaire desdits documents et logiciels.

8. Activités interdites au Consultant

Le Consultant convient que, pendant la durée du présent Contrat et après son expiration, ni lui-même ni toute entité qui lui est affiliée ne seront autorisés à fournir des biens, travaux, équipements ou prestations de services (autres que consultant) pour tout projet qui résulterait desdits

Services ou lui serait lié.

9. Assurance

Le Consultant souscrira à une police d'assurance appropriée.

10. Transfert

Le Consultant ne cèdera ni ne sous-traitera le présent Contrat ou l'un quelconque de ses éléments sans l'approbation écrite préalable du Client.

**11. Droit applicable
et Langue du
Contrat**

Le Contrat est soumis au droit français et la langue du Contrat est le français.

12. Résiliation

Le Client pourra résilier le Contrat si le Consultant ne fournit pas les Services ou s'il ne présente pas les rapports attendus, conformément à l'Annexe A. La résiliation sera notifiée par écrit et prendra effet à l'issue d'un délai de 30 jours.

**13. Règlement des
différends**

Tous différends, controverses ou réclamations dus ou liés au présent Contrat ou à la violation, à la résiliation ou à l'invalidité dudit Contrat, seront réglés par arbitrage conformément aux règles d'arbitrage de la CNUDCI (Commission des Nations Unies pour le Droit Commercial International) actuellement en vigueur.

**14 Déclaration
d'Intégrité**

Le Consultant respectera les engagements contenus dans la Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social. Une copie signée de ce document est jointe en Annexe D.

**15 Statut du
Consultant**

Si le Consultant a le statut légal d'un consultant indépendant, il n'est en aucun cas réputé être un fonctionnaire du pays du Client ou un salarié du Client. Le Consultant ne pourra prétendre à aucun paiement, remboursement, allocation, indemnisation ni pension, autre(s) que celle(s)/ceux expressément stipulés au Contrat.

POUR LE CLIENT

POUR LE CONSULTANT

Signé par _____

Signé par _____

Titre _____

Titre _____

ANNEXE 2 : Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social

Intitulé de l'offre ou de la proposition _____ (le "**Marché**")

A : _____ (le "**Maître d'Ouvrage**")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"**AFD**") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Avoir fait l'objet :
 - a) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - b) D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - c) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
 - 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;

- 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - 2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
- 3.1 Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.
 - 3.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
 - 3.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.5 Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :
 - a) Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché ;
 - b) Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
- 6.1 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à

surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

- 6.2 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
- 6.3 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
- 6.4 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
- 6.5 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
- 6.6 Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.
- 6.7 Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage.
7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : _____ En tant que : _____

Dûment habilité à signer pour et au nom de¹ : _____

Signature : _____

En date du : _____

¹ En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire, le consultant ou le candidat joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire, le consultant ou le candidat.



ANNEXE 3 : Fiche de synthèse AFD à compléter



Initiatives

OSC_resume-evaluatic